



SIEGE SOCIAL :
DIRECTION ACADEMIQUE DES BOUCHES DU RHONE

Aix-en-Provence, le jeudi 2 mai 2019



Objet : CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur, Cher.e Adhérent.e, Cher.e Ami.e,

J'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Bouches-du-Rhône, qui se tiendra :

Mercredi 22 mai 2019 à 14 H 00
Bureaux des PEP 13
11, rue de la Boiserie – 13 012 MARSEILLE
(Plan d'accès sur www.pep13.org bouton « AG 2019 »)

Ordre du jour :

- ✓ **14 h 00 : Accueil des participants**
- ✓ **14 h 30 : Assemblée Générale Ordinaire 2019**
 - Présentation, débat et vote sur le rapport d'activités,
 - Présentation, rapport du Commissaire aux comptes, débat et vote sur le rapport financier,
 - Présentation du rapport moral,
 - Propositions d'orientations,
 - Tarif des cotisations 2019/2020,
 - Désignation des représentants PEP 13 à l'AG Fédérale,
 - Élection des membres du Conseil d'Administration*.
- ✓ **17 h 00 : Vin d'Honneur de clôture (+ tenue du C.A. pour l'élection des membres du Bureau)**

Pour confirmer votre présence

Pour donner pouvoir à un autre adhérent (en cas d'empêchement),

Pour postuler au Conseil d'Administration :

→ Rendez vous sur www.pep13.org et cliquez sur le logo « Assemblée Générale 2019 ». Vous pouvez également utiliser le document « papier » joint à la convocation et le retourner par courrier postal.

ATTENTION : Si vous n'avez pas ré-adhéré depuis le 1^{er} septembre 2018, vous devrez acquitter votre cotisation 2018/2019 à l'accueil de l'AG pour pouvoir voter et/ou vous présenter au CA. Vous pouvez également ré-adhérer « en ligne » : page d'accueil www.pep13.org : bouton « Adhésions 2018/2019 ».

Dans l'attente du plaisir de vous recevoir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) Ami(e) des PEP 13, en l'expression de mes très cordiales salutations.

La Présidente de l'ADPEP 13
Catherine BORIOS

* : Le Conseil d'Administration est composé de 36 membres maximum renouvelables par tiers tous les trois ans.